

Réf. :

OBJET : proposition de plan de Sauvegarde Judiciaire

PJ : Plan de trésorerie prévisionnel

Gérant de l'EARL du CHAMP D'EYMET, nous avons l'honneur, par la présente, de vous présenter les éléments suivants :

- Plan de trésorerie prévisionnel (voir PJ) ;
- Plan de Sauvegarde Judiciaire (voir ci-après).

Ainsi, nous sollicitons la mise en place d'un plan de Sauvegarde Judiciaire pour apurement du passif de l'EARL d'un montant global de 274669,71 euros selon les modalités suivantes : 100% sur une période de 10 ans par pactes annuels progressifs, intégrant l'ensemble du passif échu et à échoir.

Les dettes échues et à échoir de moins de 500€ seront réglées avant l'homologation du plan pour un montant global de 889,68 €. Notre proposition d'apurement se fait ensuite sur le montant de 274669,71 euros par 10 pactes annuels progressifs intégrant l'ensemble du passif échu et à échoir.

Le paiement du pacte s'effectuera un an après l'homologation du plan.

Plan proposé :

Simulations PROGRESSIVES		Année du plan de RJ										TOTAL 9
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10 ans	Taux		5,00%	7,00%	7,00%	7,00%	10,00%	10,00%	12,00%	12,00%	15,00%	15,00%
	Total annuel	2 889,68 €	15 689,00 €	21 164,60 €	21 164,60 €	21 164,60 €	29 378,00 €	29 378,00 €	34 853,60 €	34 853,60 €	43 067,00 €	43 067,00 €
	Total mensuel		1 307,42 €	1 763,72 €	1 763,72 €	1 763,72 €	2 448,17 €	2 448,17 €	2 904,47 €	2 904,47 €	3 588,92 €	3 588,92 €

Ce schéma permettrait à l'EARL de pouvoir continuer à exploiter et à maintenir sa viabilité en mettant en œuvre une certaine restructuration de notre outil de production.